



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION DU 03 MARS 2022

PROCES VERBAL N° 16

Président : Mr. ROUGER Alain

Vice-Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Secrétaire : Mr GODET Jean-Marie

Membres Présents : MM. GAUVIN Francis – PETIT Jean Jacques – PRUNIER Jacky

**Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs**

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 15 du 17 Février 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 26/27 FEVRIER 2022

Match n° 51532.2 Cherveux (2) – Bessines Asptt (2) en D5 poule F

Arbitre Bénévole : Mr. DESMIER Jean-Michel

Réserve d'avant match du club de Cherveux

Je soussigné, DESMIER François, licence n° 1132419899, Capitaine du club de Cherveux, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Bessines Asptt, pour le motif suivant : des joueurs du club de Bessines Asptt sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 1 – Coupe des Deux-Sèvres Seniors Tour 5 : Bessines Asptt (1) : Fc Sud Gatine (1) du 13/02/2022.

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Cherveux (2) – Bessines Asptt (2) : 0 - 5

Les droits de confirmation, soit 37€, seront portés au débit du club de Cherveux.

Le Secrétaire
Jean-Marie GODET

Le Président
Alain ROUGER